

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Breteau Tuffier

Mrs Mallet Breton Blondeau Penicaud Perot Verrier Bigot

M. Breton Nicolas a été nommé secrétaire.

Enfouissement des réseaux (Convention et devis)

Monsieur Le maire donne lecture du courrier de « Orange SA » Unité de pilotage réseau Ouest concernant l'enfouissement des réseaux sur notre commune, lieu des travaux Beauregard (tranche chemin de la Roche). Joint à ce courrier, la convention définissant les modalités administratives et financières, un devis contractuel des travaux de câblage s'élevant à 2 220,52€ HT, un devis contractuel des coûts de prestation de conseil en ingénierie avec 2 visites de chantier s'élevant à 1 187,32€ TTC ainsi qu'un plan correspondant au périmètre de l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres du conseil, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ainsi que les devis présentés.

Convention entre la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et la Commune de Villaines la Gonais.

Instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'Etat a annoncé, par la loi du 26 mars 2014, la fin de la prise en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme opposable, et ce à partir du 1^{er} juillet 2015.

La communauté de communes avait engagé lors de son débat budgétaire 2012 une réflexion sur l'ingénierie administrative et technique au profit des communes afin de faire face à ce désengagement de l'Etat et préparer dans les meilleures conditions la réforme territoriale de 2013

A la suite de cette réflexion, la création d'un service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme, fonctionnant sur le même principe que celui de la DDT a été validé par le bureau de la communauté de communes le 14 mai 2013.

Lors du conseil communautaire du 8 octobre 2013, l'idée de la création d'un service communautaire a été validée.

Les modalités pratiques de la mise en place de ce service doivent être définies d'un commun accord au sein d'une convention à intervenir entre la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et notre commune. Cette convention détermine les rôles et les responsabilités de chacun

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres du conseil, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Participation pour auxiliaire de vie-péri-scolaire.

Monsieur Le maire donne lecture du courrier de la ville de la Ferté-Bernard nous informant de l'accueil d'un enfant de Villaines la Gonais en classe de CP à l'école primaire Jean Rostand. Il est reconnu par la MDPH comme ayant besoin d'une personne (auxiliaire de vie) pour accomplir les gestes qu'il ne peut effectuer seul sur le temps du midi. Le coût supporté par la ville de la Ferté pour cette auxiliaire de vie s'élève à 4 320€ pour l'année scolaire 2014/2015.

Compte tenu de cette charge importante, la ville de la Ferté-Bernard souhaite mettre en place une convention entre les deux collectivités afin de définir les modalités de participation financière. Compte tenu de la garde alternée de cet enfant entre nos deux communes, la participation sera de moitié pour Villaines la Gonais. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres du conseil, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de refacturation des frais liés à l'accueil de cet enfant handicapé.

Modification du volume horaire de l'employé communal (contrat avenir).

Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal que la mise à disposition de M. Mery par la communauté de commune de l'Huisne Sarthoise à la commune de Villaines la Gonais à raison de 4h hebdomadaire prend fin au 1^{er} octobre 2014.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4h hebdomadaire notre contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur Dodier Mickaël (emploi avenir) soit 28 heures à compter du 1^{er} octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de la rédaction de l'avenant à son contrat.

Renouvellement contrat agent d'entretien (Ménage).

Monsieur Le maire informe de la recherche d'un agent d'entretien pour le ménage à compter du 1^{er} octobre 2014. Une offre sur le Pôle emploi a été déposée le 16 septembre et nous avons reçu 8 réponses.

Après avoir examiné chaque dossier, un rendez-vous est fixé pour le samedi 27 septembre à 9h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres du conseil, Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent d'entretien et de toutes démarches administratives pour ce contrat de 3 mois avec possibilité de prolongation.

Fonds de concours 2014

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la délibération du conseil communautaire prise le 10 juin 2014 qui décide la mise en œuvre des fonds de concours dans les domaines énumérés ci-dessous et qui en définit les modalités d'attribution et de répartition pour 2014 :

La voirie communale

Logement social

Commerce

Petits équipement sportifs

Patrimoine culturel communal

Aménagement du centre bourg

Scolaire

Eclairage public

Opérations diverses

Accessibilité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal-

- Approuve les décisions prises par la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise
- Sollicite l'aide de 2 290€ allouée pour les travaux au titre de la voirie communale 2014, s'élevant à 22 402,90€ HT
- Sollicite l'aide de 6 522€ allouée pour des travaux de réhabilitation réseau EU au titre des Opérations diverses sur un montant s'élevant à 21 739,97€HT
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour signer tous documents afférents à ces dossiers.

Avis sur la collecte bimensuelle des Ordures Ménagères résiduelles

Consultation des communes au sujet du projet de collecte bimensuelle

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'actuel marché de collecte, ordures ménagères résiduelles et collecte sélective arrive à son terme au 31 mars 2015. Le smirgeomes prépare actuellement l'appel d'offre pour son renouvellement.

Depuis 2009, la collecte des déchets ménagers et assimilés a fortement évolué. L'extension des consignes de tri aux pots, films et barquettes en plastique depuis 2012 ont durablement modifié la collecte et les habitudes des usagers. En 2013 le constat est le suivant :

*Une production d'OMR par habitant de 133,8kg contre 170kg en 2009 ;

*Un taux de présentation des bacs à la collecte moyen de 38,7% soit 1 bac sur 3 environ présenté lors du passage du camion ;

*Un fort pourcentage – 74 sur le territoire, 92 en zone RI – des levées totales pour les bacs présentés au maximum 26 fois dans l'année, soit une fois toutes les 2 semaines et moins

Face à ce constat, le smirgeomes envisage à l'occasion du prochain marché d'adapter la fréquence de collecte à cette réalité ; passer à une fréquence de collecte des OMR tous les 15 jours.

Pour cela une consultation auprès des communes est menée pour avis.

Après en avoir délibéré, et sur la base des informations transmises (données annuelles) le conseil municipal donne un avis favorable à 13 votes pour et 2 abstentions.

Adoption du rapport sur le prix de la qualité du service public d'assainissement collectif 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport permet d'informer les usagers du service, notamment par de sa mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation du rapport, le conseil municipal :

* Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

* Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

* Décide de mettre en ligne le rapport validé conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010

Devis entretien annuel des appareils de climatisation – salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SAS TARAULT concernant l'entretien de la climatisation réversible à la salle polyvalente, le coût s'élève à 338,64€ HT.

Le conseil donne son accord et charge Monsieur le Maire de sa signature.

Réfection des fossés -Devis complémentaire

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Sarl LESAGE FONTAINE concernant d'une part :

*Curage d'un fossé sur 480 ml côté gauche VC 4 La renardière à la Chailloir pour un coût s'élevant à 1 208,30€ HT

Et d'autre part :

*Lieux dit La Grouas ; récupération des eaux pluviales, drain agricole et 2 regards, travaux suite à extension du réseau eau pour un montant de 2 539,74€ HT

Les membres du conseil acceptent les travaux de curage de fossé du VC 4 pour un montant de 1 208,30€ HT. Concernant les travaux sur La Grouas, le conseil demande un autre devis.

Devis entretien Station épuration et bac à graisse au P'tit Bistrot

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise Sarl SAM concernant l'entretien de la station d'épuration, le coût s'élève à 426 € HT (Budget assainissement) ainsi que celui pour l'entretien du bac à graisse au restaurant le P'tit Bistrot qui s'élève à 161,50€ HT (Budget commune).

Les membres du conseil acceptent ces devis et charge Monsieur le Maire de leurs signatures.

Achat matériel d'outillage.

Monsieur Le maire présente divers devis concernant l'achat d'une tronçonneuse et des coffrets à douilles pour les besoins de notre agent communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis de chez EPA n° 326321 et 326322 concernant les coffrets de douilles s'élèvent en totalité à 195,75€ TTC.

Pour l'achat de la tronçonneuse un autre devis est demandé.

Délibération fiscale.

Monsieur Le maire informe les membres du conseil que les collectivités territoriales peuvent décider dans le cadre de la loi de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun.

Monsieur le Maire fait état des délibérations actuellement en vigueur sur notre collectivité.

Après en avoir pris connaissance et à l'unanimité, le conseil municipal ne désire pas effectuer de modification.

Logement communal.

Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal des 3 dossiers reçus pour la location du logement communal.

Le conseil municipal décide de retenir un dossier, demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec les personnes intéressées et signer le bail de location.

Recensement population 2015.

Monsieur Le maire informe les membres du conseil municipal du recensement de la population en 2015.

La collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Un courrier de l'Insee nous demande de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement

Monsieur le Maire propose de confier cette tâche à Madame Froger, secrétaire de Mairie.

Le conseil municipal donne son accord.

Divers :

Lecture divers courriers

Noël : Samedi 13 décembre (reste à définir l'heure et le spectacle)

Bulletin Municipal : Prochaine réunion : Jeudi 6 Novembre 2014 à 20h – Conseil municipal : 20h30

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45 ;
Approbation de la séance du 25 septembre; le Maire Michel ODEAU

